



Evaluation des diplômes Licences – Vague B

ACADÉMIE : NICE

Établissement : Université de Nice Sophia Antipolis

Demande n° S3LI120000982

Domaine : Arts, lettres, langues

Mention : Musique

Présentation de la mention

La licence mention Musique, issue, comme les mentions Danse et Théâtre, de la volonté d'un meilleur affichage des diplômes d'Arts du spectacle, a été profondément remaniée, avec le soutien de l'Université qui a affecté des postes à cet intéressant projet pédagogique. La restructuration prend en compte la rénovation du Diplôme national supérieur professionnel de musicien (DNSPM) dans le cadre d'une collaboration plus étroite avec le Conservatoire à rayonnement régional de Nice, en vue d'une double qualification licence - DNSPM. La licence Musique comprend deux parcours complémentaires, l'un plutôt orienté vers les filières universitaires et les masters, l'autre, appuyé sur le premier, intégrant une part plus importante de pratiques musicales. Un troisième parcours autonome, mais commun avec d'autres licences, est consacré à l'ethnologie des arts vivants.

Indicateurs

Nombre d'inscrits en L1	44
Nombre d'inscrits en L2	16
Nombre d'inscrits en L3	13
% sortant de L2 pour intégrer une autre formation que le L3 correspondant	0 %
% entrant en L3 venant d'une autre formation que le L2 correspondant	0 %
% d'abandon en L1	33 %
% de réussite en 3 ans	62,5 %
% de réussite en 5 ans	NR
% de poursuite des études en master ou dans une école	NR
% d'insertion professionnelle	NR

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence Musique s'appuie sur une petite équipe, solide, qui a su développer un partenariat important avec le CNSRR de Nice en vue d'une formation plus professionnalisante dans le domaine des pratiques musicales. Les enseignements sont relativement lourds, mais complets. L'équipe semble prendre conscience de l'évolution des pratiques universitaires et semble avoir suivi à la fois l'évolution des diplômes d'État et les évolutions européennes dans le domaine de la formation musicale. Leur intégration concrète dans la maquette est cependant encore très partielle. Les deux parcours propres à la musique, tout en conservant des enseignements communs, représentent bien



les deux grandes orientations professionnelles que peuvent viser les étudiants. On peut cependant regretter que cette juxtaposition présente un aspect hiérarchique, puisque les étudiants en échec peuvent être réorientés vers le parcours 1. La licence de Musique, à laquelle est accolée un peu artificiellement une mention Ethnologie des arts vivants, parfaitement autonome, présente cependant un aspect un peu « tubulaire ».

- Points forts :
 - Un contenu très dense visant à donner aux étudiants un solide bagage musical.
 - Deux parcours Musique cohérents et complémentaires.
 - Le partenariat avec le CNSRR de Nice, dans un but de professionnalisation bien assumé.
 - Un bon taux d'encadrement (un enseignant-chercheur pour dix étudiants environ).
 - Une bonne prise de connaissances par l'équipe pédagogique des données quantitatives élaborées par l'UNSA, permettant de dégager des conclusions sur son évolution.
- Points faibles :
 - Une articulation paraissant artificielle avec un parcours Ethnologie des arts vivants, présent dans plusieurs mentions.
 - La difficulté d'identifier des équipes pédagogiques spécifiques.
 - Une structure un peu « tubulaire », négligeant les UE d'ouverture et de culture générale non musicologique et les possibilités de passerelles.
 - L'abandon des interactions avec les composantes Danse et Théâtre.
 - Un manque d'intervenants issus de métiers de l'environnement musical (édition, gestion d'événement artistique, etc.).
 - Une faiblesse dans les procédures d'évaluation par les étudiants.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

La mise en place de procédures d'évaluation par les étudiants et intervenants extérieurs (dans les filières qui en comptent beaucoup) serait à renforcer. Il serait important de construire ces outils en relation avec les UFR et les mentions et, surtout, de veiller à une bonne communication des résultats.

En ce qui concerne plus spécifiquement la licence de Musique, comme le relève la fiche d'autoévaluation, il conviendrait de réfléchir à l'articulation des trois parcours, qui se présentent en fait comme *i*) une licence modulée en un parcours plus généraliste (mais qu'il ne faudrait pas laisser devenir un parcours de seconde qualité) et un parcours plus professionnel et, *ii*) un parcours très autonome n'ayant qu'une relation limitée avec la formation musicale.

Il serait souhaitable de veiller au renforcement des accords avec les institutions de la Culture, garante d'un label national dans le domaine de la formation musicale. Le projet initié par la licence de Musique est, de ce point de vue, très encourageant et mériterait d'être soutenu.